

**Communauté de communes
Des Gorges de l'Ardèche**
215 vieille route du Pont d'Arc
07150 Vallon Pont d'Arc
Tél. 04 75 37 61 13
www.cc-gorgesardeche.fr

Luc PICHON, Président de la Communauté
à

Mesdames et Messieurs les Conseillers
Communautaires

*(Délégué suppléant : vous êtes invité à participer à la
séance sans voix délibérative sauf en cas d'absence)*

Objet : Séance du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Communautaire, qui aura lieu,

Mardi 2 juin 2026 à 17h45
Salle d'animation rurale
25, route de Pont Saint Esprit
07150 ORGNAC L'AVEN

Ordre du jour :

RESSOURCES

Ressources humaines

- Indemnités des élus
- Tableaux d'avancements de grade au titre de l'année 2026
- Création d'un poste d'agent social principal 1^{ère} classe à temps complet
- Augmentation de la quotité du temps de travail du poste de l'agence postale de Vogüé

Finances

- Approbation du compte de gestion 2025 – Budget principal
- Approbation du compte de gestion 2025 – Budget annexe Mobilités
- Approbation du compte de gestion 2025 – Budget annexe ZA Les Estrades
- Approbation du compte financier unique 2025 – Budget principal
- Approbation du compte financier unique 2025 – Budget annexe Mobilités
- Approbation du compte financier unique 2025 – Budget annexe Za Les Estrades
- Budget principal – affectation du résultat 2025
- Budget annexe Mobilités– affectation du résultat 2025
- Règlement budgétaire et financier
- Budget supplémentaire au budget principal 2026
- Budget supplémentaire au budget mobilités 2026
- Durée des amortissements
- Taxe de séjour 2027
- Composition de la CLECT
- Composition de la CIID

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

- Règlement intérieur des accueils de loisirs
- Tarif des accueils de loisirs pour les extérieurs
- Tarif animations centre social et culturel
- Subvention Mission Locale de l'Ardèche méridionale

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Président

Luc PICHON

